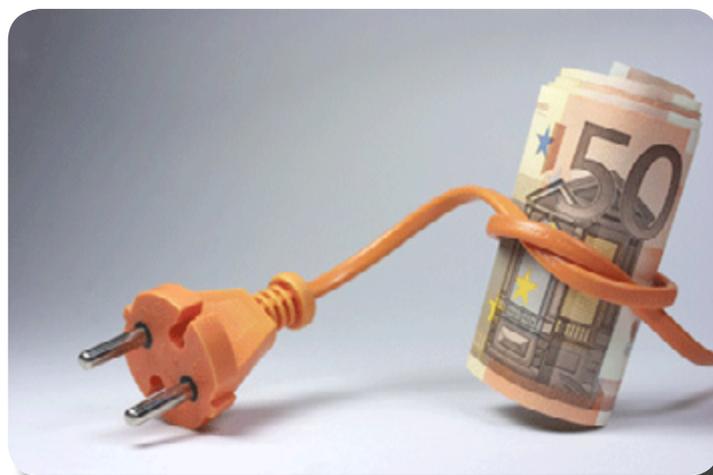


La lettre du DSC GDF SUEZ SA



Jean Pierre VALLERY
Délégué Syndical Central GDF SUEZ S.A.
Portable : 06 16 26 59 04
Email : jean-pierre.vallery@gdfsuez.com

**Notre plus grande gloire
n'est pas de ne jamais tomber,
mais de nous relever à chaque fois.**



Nous entrons dans une nouvelle phase dans le cadre de l'ouverture du marché de l'Énergie et qui s'accélère considérablement.

En effet, vous le savez toutes et tous nous nous rapprochons de la fin des tarifs réglementés de gaz qui deviendra une réalité dès le 1^{er} janvier 2015.

La Haute Autorité de la Concurrence a condamné GDF SUEZ, qui se voit contraint de transmettre à ses frais son fichier clients à tous les autres commercialisateurs, ses concurrents.

GDF SUEZ a décidé de faire appel en justice, mais malheureusement, cette décision de la Haute Autorité n'est pas suspensive : le résultat de l'appel interviendra trop tard, car le fichier des clients non résidentiels aura été communiqué.

Le Syndicat Force Ouvrière a contacté les associations de consommateurs afin qu'elles fassent appel de cette décision, car, en tant que syndicalistes, nous ne pouvons accepter que des données personnelles des clients (téléphone, mail) soient remises à des tiers sans leur accord !

La concurrence sur le marché de l'Énergie a également un effet collatéral bien plus grave pour notre avenir. Ce sont environ 30 000 emplois directs et indirects qui risquent de disparaître entre EDF, GDF SUEZ et les Entreprises Locales de Distribution (Régies), si l'article 1 du statut du personnel n'est pas modifié. C'est ce Statut qui s'appliquait depuis toujours au Personnel de la Production, du Transport et de la Distribution.

Plus récemment, dans le cadre de la loi NOME en 2010, le syndicat Force Ouvrière a déposé un amendement qui a permis d'étendre le Statut aux commercialisateurs pour les nouveaux entrants qui n'auraient pas de Convention Collective.

Ces nouveaux entrants ont tous contourné la Loi. Il est par conséquent impératif que dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique, nous fassions voter un amendement pour que le Statut s'applique obligatoirement à toutes les sociétés commercialisant du gaz et de l'électricité, mais également à tous les salariés dont l'activité est la commercialisation de gaz de d'électricité.

Le syndicat Force Ouvrière a donc rencontré ces dernières semaines des membres du Ministère du Développement Durable, de la commission spéciale de l'Assemblée Nationale et des groupes politiques.



Nous en profitons pour remercier tous nos adhérents qui ont pris des RDV avec des Députés et des Sénateurs afin qu'ils appuient notre légitime revendication.

Nous sommes à quelques jours du débat à l'Assemblée Nationale et il ne faut rien lâcher et entretenir l'espoir d'être entendu. Chacune et chacun d'entre vous peut agir en contactant son député, son maire afin de porter cette revendication !

Nous avons également fait poser une question écrite à l'Assemblée Nationale concernant l'avenir d'E/C avec Cofely.

Voici un extrait de la réponse : « GDF SUEZ envisage dans ce cadre de créer une entité managériale, chargée de faire le lien entre les équipes de la direction "Entreprises et Collectivités" et celles de la filiale Cofely. Pour autant, il n'est aucunement envisagé de fusionner les deux entités, qui demeureront distinctes. En particulier, cette évolution sera sans impact sur le Statut ou la convention collective applicable aux personnels ».

Il s'agit là d'une remise en cause profonde du projet de la direction, car la ministre n'a pas retenu la date de 2015 qui devait conduire à une autre étape. Le gouvernement affirme donc que les deux entités resteront distinctes et pour longtemps. Est-ce là la fin du projet qui rappelons le, est bloqué suite à une décision judiciaire ?

Plus que jamais, le syndicat Force Ouvrière est sur tous les fronts pour défendre le Statut des IEG, vos emplois et vos conditions de travail.

**Nous avons besoin de vous,
rejoignez le syndicat Force Ouvrière
pour que demain soit synonyme d'avenir.
Vous le savez, les seules choses qui sont impossibles à finir
sont celles que l'on ne commence jamais.**